

Recherches sociographiques

Anne LÉGARÉ et Nicole MORF, *La société distincte de l'État : Québec-Canada, 1930-1980*



Jean Lafontant

Volume 31, Number 2, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056522ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056522ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lafontant, J. (1990). Review of [Anne LÉGARÉ et Nicole MORF, *La société distincte de l'État : Québec-Canada, 1930-1980*]. *Recherches sociographiques*, 31(2), 265–267. <https://doi.org/10.7202/056522ar>

COMPTES RENDUS

Anne LÉGARÉ et Nicole MORF, *La société distincte de l'État : Québec-Canada, 1930-1980*, La Salle, Hurtubise H.M.H., 1989, 237 p. (Collection « Brèches ».)

Il est difficile de rendre compte d'un livre fragmenté à divers égards : d'abord il présente plusieurs angles de préoccupation (épistémologie, théorie, histoire) ; ensuite ces recherches s'échelonnent sur environ dix ans dont on peut déceler, tel des strates géologiques, ne serait-ce qu'au fil des références bibliographiques, les modes intellectuelles successives.

Le discours s'articule en trois parties : une réflexion théorique sur le sujet politique, l'État, le pouvoir et la société ; une analyse historique du rapport entre État et société au Canada de 1930 à 1980 ; enfin un retour épistémologique sur la démarche, mais qui se révèle davantage comme l'occasion d'un aparté pur et simple sur le problème de la scientificité qu'un regard *ad hoc* sur le travail effectué. Précisons que c'est l'analyse historique qui constitue, et de loin, la meilleure portion de l'ouvrage.

Dégainée de son indigeste gangue stylistique, la première partie se résume à ceci, que la société n'est ni réseau de fonctions, ni système de contrôle, mais mouvement, ouverture, sens. (P. 72.) Le pouvoir n'est pas une affaire de quantité, divisible et transmissible, mais «une qualité, une puissance, une capacité, un état». (P. 49.) L'État n'est ni projet, ni appareil, ni comité exécutif de puissances occultes, ni système d'aiguillage des ressources, ni même simplement «accumulation sérielle d'institutions sanctionnées par la Constitution» (p. 88), mais synthèse (p. 48), «enchevêtement complexe et contradictoire de tous les lieux, espaces de pouvoir légitime fusionnés en un rapport principal consensuel de domination/subordination» (p. 60). En somme, fonctionnalisme, pluralisme, marxisme sont renvoyés dos à dos au profit d'une approche «structurale» dont les espèces et les sous-espèces sont disséquées dans la troisième partie. Pourtant, quoique répudié, le marxisme hante ce livre en arrière-plan, et parfois carrément à l'avant-scène. C'est le cas, par exemple, dans l'analyse historique.

On peut sans doute dire de toute méthode (et de la théorie dont elle dérive) qu'elle ne donne sa pleine mesure qu'en travail sur son corpus ou dans ses résultats. Cependant, pour certaines —le structuralisme dont se réclament les auteurs serait de celles-là—, il arrive que la codification mène à des incantations poétiques qui se dérobent quand on veut les saisir, ou à des énoncés métaphysiques aux antipodes de la fine dialectique dont elles font preuve sur le

terrain. Ainsi, dire du pouvoir qu'il est une « puissance » tombe sous le sens. Ajouter qu'il est une qualité introduit déjà une équivoque. S'acharner à le délester de son poids (la « quantité », les ressources) laisse perplexe. Il n'y a pas d'opposition sans totalité, pas de rapport sans *objet* de rapport, ce qui n'empêche nullement la permutation des termes, la réversibilité du rapport. La volonté de dépasser le marxisme, alors que l'*habitus* y tend, nécessitait-elle les références *a posteriori* au structuralisme ? L'honnête étiquette de « dialectique » n'eût-elle pas suffi à caractériser la remarquable analyse proposée en deuxième partie ?

Cet exercice s'attelle à deux tâches : « périodiser » l'avènement de l'État keynésien au Canada et dévoiler les mécanismes de sa mise en place, compte tenu des particularités de sa forme fédérale. Se démarquant des thèses courantes, Légaré et Morf proposent l'idée que le keynésianisme ne s'est vraiment implanté au pays qu'à partir des années soixante. Elles qualifient de « transitoire » la période antérieure (1930-1960), marquée de victoires, mais également de reculs, pour une classe ouvrière qui s'affirmait alors comme sujet politique.

Le keynésianisme n'évoque pas un État libéral obèse, mais un État mutant, fait d'un rapport radicalement nouveau avec la société civile.

En ce sens, la caractéristique des politiques sociales consiste fondamentalement dans l'*intégration* des différents champs d'intervention sociale de l'État au sein de la politique économique, et non dans la simple émergence-addition de mesures d'assurance — soi-disant opposées aux mesures d'assistance, associées quant à elles à l'État libéral. (P. 107.)

Procédant à un survol historique de la législation sur les normes et les relations du travail, les auteurs montrent comment l'État canadien prit en charge les conditions de la reproduction « Élargie » de la force de travail en situation de capitalisme monopoliste, non plus seulement sur les plans de l'encadrement et du contrôle, mais sur ceux de la formation, de la santé, de la mobilité, etc. Un volet de la thèse examine l'effet de la forme fédérale sur cette tentative d'accaparement. Au cours de la période étudiée, l'État central aurait-il constitué une locomotive modernisante remorquant bon gré mal gré des provinces enlisées dans leurs intérêts régionaux ? Ce « poids » expliquerait-il le retard relatif de l'avènement du keynésianisme dans ce pays ? Les auteurs rejettent cette hypothèse, soutenant que ce n'est pas au cours de la période centralisatrice de la guerre et de l'immédiat après-guerre qu'il s'implante pour de bon, mais au contraire dans la période 1960-1980 où le pouvoir des provinces se raffermit par rapport à celui du gouvernement central. Le paradoxe n'est qu'apparent et s'éclaire par la distinction entre quantité et nature. Cédant aux provinces une capacité d'imposition accrue, le fédéral conserve néanmoins, voire renforce, celle de définir la nature de cette imposition, demeurant ainsi le lieu d'élaboration, de contrôle et d'orientation de la politique économique étatique, du point de vue de sa composante fiscale. (P. 153.) L'« opération », mise à jour par l'analyse, réussit un double coup dans une sorte de « spécialisation/hierarchisation » fédérale-provinciale des fonctions d'accumulation et de légitimation : l'uniformisation, au-delà des résistances régionales, des méthodes nécessaires à la reproduction de la force de travail, et la prise en charge, par le palier provincial, des « aspects directement politiques par lesquels s'établissent les rapports de force entre les différents intérêts concernés ». (P. 162.)

Plusieurs éléments de l'argumentation ne sont pas nouveaux. (Voir : Leo PANITCH, *The Canadian State : Political Economy and Political Power*, 1977 ; Dorval BRUNELLE, *L'État solide. Sociologie du fédéralisme au Canada et au Québec*, 1982.) L'innovation réside, d'une part, dans l'élégance et la concision de la démonstration et, d'autre part, dans l'économie de la subjectivité des acteurs politiques. Cependant, l'exercice nous laisse sur

notre faim précisément là où il brille. Le paradigme marxiste écarté, alors que l'analyse concrète offerte y puise largement, nous ne voyons pas à quoi riment ces mutations de structure évacuée du poids des rapports sociaux impérialistes qui leur donnerait leur véritable sens. En d'autres termes, au-delà de ses références au structuralisme, le livre aurait gagné à se rendre au bout du chemin réel qu'il emprunte, au marxisme. Du reste, s'offraient également d'autres pistes nouvelles qui n'ont pas été envisagées ni retenues, en particulier celle qui voit dans l'État-providence un mode d'être («cybernétisation») des sociétés postmodernes. (Nous pensons aux écrits de Jean-Jacques Simard, Gilles Gagné, François Ewald, Michel Freitag, entre autres.) Quant à la question québécoise, les rares pages de la fin ne suffisent pas à satisfaire l'appétit aiguisé par l'avant-propos. Plutôt que le levier piégé de ce qu'il est convenu à tort d'appeler «l'État» québécois, on nous recommande de nous fier de préférence à l'autonomie et à la «capacité d'initiative des sujets sociaux dans la définition de leur propre existence au cœur du rapport de la société à l'État». (P. 224.)

Tout compte fait, ce livre est stimulant, les audaces de l'esprit valant mieux que la sécurité des sentiers battus !

Jean LAFONTANT

Département de sociologie,
Université du Manitoba.

Léon DION, *Québec, 1945-2000, I. À la recherche du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, 182 p.

Léon Dion se propose de produire, en quatre tomes, une large fresque de l'histoire sociale du Québec depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Le premier sert d'introduction générale où l'auteur expose, à défaut «d'une théorie [et] d'une hypothèse générale qui expliqueraient, comme en un tour de main, toutes les situations que va présenter l'étude du Québec depuis 1945 jusqu'à l'an 2000», la «méthode d'analyse» du «systémisme» cybernétique. Cet ouvrage lui permettra en même temps de se situer par rapport à certaines des grandes questions qui hantent l'histoire québécoise durant cette période : le nationalisme et le traditionalisme, le progrès et la modernité. On ne se limite cependant pas à l'exposé des seules positions théoricoanalytiques de l'auteur. Il y entreprend sa quête de l'identité du peuple en réservant de longs passages à la production littéraire.

Il est évidemment impossible, sur la base de cette entrée en matière, de poser un diagnostic définitif sur le projet ambitieux du professeur. On doit cependant souligner au point de départ, j'oserais dire avant même d'aborder l'ouvrage, l'attention que soulève l'aventure d'un intellectuel qui a marqué de façon significative la réflexion sur la société québécoise ces dernières décennies. À juste titre, comme l'a fait Marcel RIoux dans son introduction à *La question du Québec*, l'auteur n'hésite pas à adopter un ton personnel et à faire appel à son expérience. Il nous propose un essai essentiellement ouvert et non dogmatique qui n'entend pas se laisser encarcaner dans le corset trop étroit d'une thèse à